

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE

ROSE FRANCINE ROGOMBE,

PRESIDENT DU SENAT DE LA

REPUBLIQUE GABONAISE

A

L'OCCASION

DU SEMINAIRE REGIONAL DES PARLEMENTS

AFRICAINS FRANCOPHONES INTITULE

PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

Libreville, 13-15 juin 201

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
de la République Gabonaise,**

**Monsieur le secrétaire Général Adjoint de
l'Union Interparlementaire,**

**Mesdames et Messieurs les Présidents de
Parlements Africains Francophones,**

**Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Chers Collègues,**

Mesdames et Messieurs les Experts,

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des initiatives qu'elle conduit pour renforcer la capacité des Parlements à promouvoir l'égalité des sexes, l'Union interparlementaire organise annuellement des séminaires sur cette question qui est devenue une exigence de bonne gouvernance.

Il est légitime de se réjouir de ce que nos travaux finissent par interpeller et mobiliser, au delà des seuls parlementaires, les pouvoirs publics et les sociétés civiles sur l'importance de la problématique du genre dans le développement économique, social et culturel de nos nations.

Cette heureuse tradition désigne l'Union Interparlementaire comme étant un précieux rempart contre l'exclusion et la discrimination et singulièrement comme un porte étendard de l'institution

parlementaire sensible au genre, c'est à dire soucieuse des besoins et des intérêts des hommes et des femmes, à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action.

Je voudrais me féliciter de ce que le Parlement gabonais nous offre le cadre des présentes assises, nous permettant ainsi de prolonger l'évaluation amorcée lors de la Conférence de 2009 réunie à Genève les 28 et 29 septembre sur le thème: Le Parlement est-il ouvert aux femmes ?

Il m'a été demandé de vous rendre compte de l'expérience gabonaise en ce qui concerne la présence des femmes au Parlement et le niveau de leur employabilité.

D'emblée, l'action de l'Etat étant principalement tributaire de son ordre

juridique, un tel exercice requiert de relever deux choses, à savoir que le Gabon est signataire de plusieurs résolutions, recommandations et instruments internationaux promouvant et protégeant les droits politiques, sociaux et économiques des femmes d'une part, et que la Constitution de la République gabonaise garantit aux citoyens des deux sexes l'égalité des droits politiques, d'autre part.

Ainsi, la femme gabonaise a le droit de vote et est éligible dans les mêmes conditions que les hommes dans tous les organismes publics.

De ce fait, les femmes sont représentées dans toutes les institutions de la République où d'ailleurs, certaines

occupent des postes de responsabilité et de décision.

Le Parlement gabonais est bicaméral et se compose d'une Assemblée nationale aujourd'hui cinquantenaire et d'un Sénat institué depuis 1997 et qui se trouve à sa troisième législature.

Cette brève présentation va donc envisager la question de l'implication des femmes dans l'une et l'autre chambre de notre Parlement.

L'Assemblée Nationale étant la plus ancienne des deux Chambres, nous commencerons par elle.

Si nous remontons dans le temps, lors de la 8ème législature (1990-1996), l'Assemblée Nationale ne comptait que sept (7) députés femmes sur 120, soit un pourcentage de 5,83%, douze femmes (12) sur 120 députés

à la 9ème législature (1997-2001) soit 10 %, , quatorze femmes (14) sur 120 députés à la 10ème législature (2002-2006) soit un pourcentage de 11,66 %.

Lors de la onzième législature (2007-2012), sur 120 députés , on dénombrait 17 femmes soit 14,16 % ;

Sur 15 membres du Bureau 2 femmes y siégeaient en qualité de 6ème Vice-président et de 2ème questeur.

Au niveau des commissions permanentes au nombre de six (6), l'une d'entre elles était présidée par une femme, et 2 autres avaient pour 1er rapporteur 2 femmes.

Quant aux cinq (5)groupes parlementaires de l'époque, deux femmes en étaient respectivement Président et Vice-président, pendant que 2 autres en étaient trésorières.

S'agissant de l'actuelle législature (2012-2017), sur 120 députés, on dénombre 18 femmes, soit 15 %.

Le Bureau compte 15 membres dont 2 femmes respectivement 6ème vice-présidente et 4ème secrétaire.

Sur 7 commissions permanentes, soit 42 membres desdits bureaux, il y a 8 femmes dont 5 assument la charge de rapporteurs tandis que trois (3) dirigent des commissions, à savoir la commission de la planification et de l'aménagement du territoire, la commission des affaires sociales, des affaires culturelles et de la communication et la commission de l'environnement et du développement durable.

Au niveau de l'administration parlementaire, sur 313 agents, on compte

142 femmes. 1 femme est secrétaire général adjoint, 1 direction générale sur 2 est occupée par 1 femme, 1 direction sur 12 échoit à une femme.

En ce qui concerne le Sénat dont la 3^e législature est en cours, je peux indiquer ce qui suit:

Au titre de la 1^{ère} législature (1997-2003) sur 91 sénateurs, douze (12) d'entre eux étaient des femmes, soit un pourcentage 13,50%

Sur quinze membres du Bureau, on dénombrait 2 femmes occupant les fonctions de 2^{ème} questeur et 4^{ème} secrétaire.

Au niveau des commissions permanentes, pour 25 postes à pourvoir, 1 femme était 2^{ème} vice-présidente de la Commission

des finances; 1 autre était 2ème rapporteur de la Commission des affaires économiques, 1 autre encore 2ème rapporteur de la commission du plan, du développement, de l'aménagement du territoire et de l'action locale.

Au niveau des groupes parlementaires au nombre de quatre (4), sur douze postes de direction à pourvoir 2 femmes occupaient la fonction de trésorière, et une autre était secrétaire.

S'agissant de la 2ème législature (2003-2009) sur 91 sénateurs , 13 étaient des femmes, soit 14, 28% ;

Sur quinze membres du Bureau, on dénombrait 2 femmes dont l'une était 2ème questeur et l'autre 5ème secrétaire.

Au niveau des commissions permanentes offrant 28 postes, 5 femmes dont 1 était

vice-présidente de la commission du plan, du développement, de l'aménagement du territoire et de l'action locale, 1 autre deuxième vice-présidente de la commission des finances, du budget et des comptes économiques de la Nation, deux femmes étaient premier et deuxième rapporteur de la commission des affaires économiques, de la production et des échanges et 1 autre deuxième rapporteur de la Commission des finances.

Au niveau des groupes parlementaires (3) sur douze postes à pourvoir, on dénombrait 4 occupées par des femmes, soit 1 président de groupe, 1 vice-présidente de groupe, 1 trésorière et 1 secrétaire.

Quant à la 3ème législature actuelle (2009-2015)

Sur un total de 102 sénateurs, il y a 17 femmes soit un pourcentage de 16,66 %;

Je précise qu'au début de cette législature, on comptait 18 sénatrices mais l'une de nos collègues est récemment décédée au cours de la présente session.

Sur quinze membres du Bureau, il y a 5 femmes dont l'une préside l'institution, 1 est 6ème vice-présidente et 3 respectivement 4è, 5è et 6è secrétaire.

Au niveau des commissions permanentes (6), on notait la présence d'une femme président de commission, aujourd'hui décédée, et 2 femmes vice-présidentes de la commission des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la défense et de la commission des finances, du budget et des comptes économiques de la nation.

S'agissant des groupes parlementaires, quatre sur cinq sont présidés par des femmes, s'y ajoutent 1 femme vice-présidente et 1 autre trésorière.

En ce qui concerne le cabinet du Président, 1 femme est directeur de cabinet adjoint et on compte 7 femmes Conseillers sur 15, et 2 chargés de missions sur 9.

Au niveau de l'administration parlementaire de cette 3ème législature, sur 254 agents on compte 111 femmes.

Sur 15 directions, 6 sont dirigées par des femmes et 4 chefs de service sur 32 sont des femmes.

De manière générale, les femmes parlementaires s'investissent pleinement au sein des groupes d'amitié institués avec des pays étrangers. Il en est de même des

organismes et des institutions interparlementaires.

L'analyse consolidée de l'ensemble de ces données met en évidence une amélioration positive de la représentation féminine au sein du Parlement gabonais, ce qui atteste de leur implication dans la vie politique.

Il est évident, néanmoins, que nous sommes bien loin du pourcentage des 30 % recommandés par les instances internationales et encore bien loin de la parité hommes-femmes.

Si le tableau général de la représentation féminine au parlement gabonais ne témoigne pas d'une effroyable misogynie, laquelle serait en porte à faux avec le libéralisme du droit positif national, il reste que la pratique pourrait encore être améliorée.

En définitive, il y a encore une faible représentation féminine au Parlement.

On doit le reconnaître, même si l'une des chambres du Parlement est présidée par une femme, votre humble serviteur, et qu'en cette qualité, en application des dispositions de l'article 13 de la Constitution, elle a été appelée à assumer les charges de Président de la République intérimaire au lendemain de la disparition de Feu le **Président Omar BONGO ONDIMBA**, le 8 juin 2009 à Barcelone en Espagne.

Cette situation d'une faible représentation des femmes au Parlement est due à une série d'obstacles relevant du poids de pesanteurs sociologiques et culturelles qui viennent perturber l'effectivité du droit, et parfois même d'une certaine timidité des

femmes elles-mêmes qui hésitent à s'engager en politique.

Il nous faut progressivement remettre en cause toutes ces pratiques qui confinent la femme dans la sphère domestique et dont se servent comme alibi certains hommes qui, nonobstant les règles juridiques en vigueur et les orientations des hiérarchies des formations politiques, s'obstinent à mettre en échec les préconisations de meilleure représentativité des femmes.

Tous ces obstacles demandent à être vaincus et les femmes doivent avoir un rôle avant-gardiste dans les campagnes actuelles et à venir, afin de ne point donner de nos sociétés des allures sexistes, discriminatoires pour les femmes.

Pour cela, nous devons demeurer vigilants et les femmes faire preuve de plus de courage et d'audace.

Je terminerai sur une note optimiste, à savoir la dernière orientation générale du Président de la République qui a préconisé un pourcentage de 30% qu'il conviendrait de réserver notamment aux femmes à l'occasion des élections politiques à venir.

J'espère que cet appel sera entendu par les différents états majors des partis politiques.

Je vous remercie de votre aimable attention.